

l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE<sup>1</sup> Article R. 122-3 du code de l'environnement Ministère chargé de

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

e de la companya de	adre réservé à l'autorité environne	ementale
Date de réception : 05/05/2021	Dossier complet le : 05/05/2021	N° d'enregistrement : 2021-11115
03/03/2021	03/03/2021	2021-11113
	1. Intitulé du projet	
Demande d'autorisation de défrichement p	oour la création d'un lotissement de	2,4659 ha sur la commune de TETHIEU.
		du (au das) pátiliannaira(s)
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou d	du (ou des) pennormane(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Commune de TETHIEU	
Nom, prénom et qualité de la personne	M. DUBOURDIEU Alain, maire de T	ETHIEU
habilitée à représenter la personne morale	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
RCS / SIRET 2 1 4 0 0 3 1	5 4 0 0 0 1 7 Forme	e juridique Collectivité territoriale, commune
Joigne	z à votre demande l'annexe o	bligatoire n°1
3. Categorie(s) applicable(s) du table	dimensionnement correspondant	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au	regard des seuils et critères de la catégorie s issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47° a)	Défrichement soumis à autorisation	n au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en
	vue de la reconversion des sols, po	rtant sur une superficie totale, même fragmentée,
	de plus de 0,5 ha.	
		• •
	4. Caractéristiques générales du	Charles and the Control of the Contr
Doivent être annexées au présent formu		rique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition	d'un lotissement communal, sur la commune de
TETHIEU.	a concernes) en vue de la creation c	diffolissement communal, sur la commune de

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet  La commune de TETHIEU souhaite réaliser une opération de défrichement dans le but de la création d'un lotissement situé sur le territoire de la commune .  Ces terrains étant de nature boisée, une demande d'autorisation de défrichement est nécessaire pour la mise en place de ce projet.
Cette demande est effectuée car la commune, propriétaire, souhaite créer un lotissement sur cette parcelle. Ce projet a été prévu au PLUi, le terrain est constructible.
4.3 Décrivez sommairement le projet
Le terrain du projet correspondant à la création de 17 lots est en majeure partie à l'état de plantation de Pins en futaie, sur des landes à Fougères et Aquitano-ligèrienne à Ajoncs nains (Ajonc, Bruyère).  De nombreuses espèces exotiques envahissantes sont présentes sur ce site (Robinier faux-Acacias, Crocosmia, Ailanthes, Herbe de la pampa).  La mise en place des lots va donc entraîner l'arrachage des arbres présents, le dessouchage puis le broyage des débris végétaux pour leurs revalorisation en biomasse. Ceci permettra la mise à nu du terrain.  Ensuite, tous les aménagements seront mis en places : réseaux, voiries, ouvrages de gestion des eaux pluviales
4.3.2 dans sa phase d'exploitation La commune prévoit d'installer sur cette zone des lots libres qui ne seront destinés qu'à l'habitat. Le projet de lotissement prévoit la création de 17 lots libres.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
Le projet est soumis à Autorisation de défrichement.								
En outre, le projet sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0). Le dossier loi sur l'eau est en cours de rédaction.								
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superfic	cie globale de l'opérati	ion - préciser les	unités de mes	ure utilisées			
Superficie défrichée	eurs caractéri	stiques		2 ha 46 a 59 ca	Valeur(s)			
Superficie definctiee				2 Na 40 a 35 Ca				
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	ées géographiques <sup>1</sup>	Long. 00°58	3' <u>32"O</u> Lat.	43°45'46"N			
Lieu-dit "HOUN DOU BERN" 40 990 TETHIEU	et c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43° a), l'article R. 1 l'environne Point de d Point d'arri	épart :	, Long °					
	ianaz à vatr	e demande les ant	novos nº 2 à 4					
				· ·				
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou	on d'une insta cet ouvrage	allation ou d'un ouvra e a-t-il fait l'objet (	ge existant ? d'une évaluati	Oui X	Non X			
environnementale?					et. Ce lotissement a plus			
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	de 40 ans (il apparaît De même, la plupart Buglose à l'Ouest du L'historique exact de Le nouveau lotissem dessert actuellement avec la route de Bugl	sur les photos à des habitations projet, étaient à ce lotissement ent sera desserv t le lotissement	aériennes de 1 s présentent le existantes en 1 a été perdu. vit par l'impass	985). long de la route de 985. se de la forêt, qui				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Absence de ZNIEFF sur le périmètre du projet. La ZNIEFF la plus proche (720030087) est située à environ 1,1 km au Sud du projet.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	D'après les informations que nous avons pu recueillir.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Absence de périmètre de protection sur le site du projet. Le site patrimonial remarquable le plus proche est le site classé SCL0000546, situé à environ 4,4 km au Sud-ouest du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		D'après Géorisques, la commune est concernée par les risques : - Feu de forêt ; - Inondation ; - Inondation par une crue à débordement de cours d'eau ; - Mouvement de terrain - Tassement différentiel ; - Séisme (zone 2 : faible).  La commune possède un PPRN inondation approuvé le 15/06/2005. Elle possède un PAPI. Elle est classée TRI. Le site du projet n'est pas concernée par le risque inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	D'après les sites BASIAS et BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		D'après l'Agence de l'eau Adour-Garonne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	Aucun forage n'est prévu dans la cadre du projet.
Dans un site inscrit ?		×	Aucun site inscrit ne concerne le projet ou n'est situé à proximité (rayon de 4 km).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est "Barthes de l'Adour, n°FR7200720. Il est situé à environ 1,1 km au Sud-est du projet.
D'un site classé ?			Le site classé le plus proche est "Partie du Canton de Dantes et Juncs de la forêt communale", n°SCL000546. Il est situé à environ 4,4 km au Sud-ouest du projet .

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Aucun forage ne sera nécessaire pour la mise en place de ce projet. Les prélèvements d'eau supplémentaires ne seront que ceux liées à la vie dans le lotissement, avec les connexions au réseau d'eau potable. Ces prélèvements seront donc sur les captages d'eau potable qui fournissent la commune de TETHIEU.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	La seule modification prévisible de la nappe d'eau souterraine est liée à l'imperméabilisation des sols et à la gestion des eaux pluviales par infiltration. Ces modifications sont soumises à déclaration au titre de la loi sur l'eau. Des ouvrages d'infiltrations sont prévues pour gérer les eaux pluviales. Aucun drainage n'est prévu, aucune création ou modification de fossé. Les fossés existants seront conservés en l'état. La majeure partie du terrain est mésophile, aucun besoin de fossés ou de drainages.
Milieu nature	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Le terrain est quasiment plat, pas de terrassement prévu ni nécessaire pour aplanir le site. En revanche, des tranchées seront nécessaires pour enterrer les réseaux. De même, des ouvrages de gestion des eaux pluviales seront mises en place. Les matériaux retirés seront réutilisés sur la zone de manière à ne pas engendrer d'excédent ou de déficit.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	Le terrain est quasiment plat, pas de terrassement prévu ni nécessaire pour aplanir le site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	×		En phase de défrichement, suppression de 2,4659 ha à caractère forestier. Faible diversité faunistique et floristique sous une forêt de production de Pins.
			X	Le site Natura 2000 le plus proche est à 1,1 km du projet. Il est séparé par la RD 824 et des secteurs d'habitations  Aucune des espèces présentes sur le FSD ne sont présents sur l'emprise du projet, ni dans le périmètre d'étude éloigné.  De même, aucun habitat référencé dans le cadre du site Natura 2000 n'est présent dans le périmètre d'inventaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Consommation de 2,4659 ha d'espaces forestiers.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Risque feu de forêts.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Les premières habitations sont situées à 10 m au Sud du projet (habitation le long de la route de Buglose). Le projet consiste à créer un lotissement de 17 lots à usage d'habitat.  Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Une nécessaire augmentation du trafic se produira sur l'impasse de la forêt et la route de Buglose.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		En phase travaux du bruit sera nécessairement produit par les engins de chantiers et en phase d'exploitation par la vie des habitants et les déplacements sur la voirie. Toutefois, il ne s'agira que d'une augmentation de ce qui se produit déjà.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Il apparaît peu probable que l'activité engendre des odeurs. Ce point est difficilement quantifiable.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$		Des vibrations sont toujours possible, notamment pendant les travaux. Il apparaît peu probable que l'activité engendre des vibrations. Ce point est difficilement quantifiable.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$		Des éclairages seront mis en place pour le lotissement, le long de la voirie. Des lampadaires sont présents le long de la route de Buglose et au niveau du lotissement au Sud-est du projet. Ainsi, l'extension n'amplifiera ce phénomène que très peu.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	En l'état actuel des connaissances, pas de rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		L'eau de ruissellement des surfaces imperméabilisées s'infiltrera et ira réalimenter la nappe superficielle par l'intermédiaire des ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront mis en place.  Un dossier loi sur l'eau pour le dimensionnement de ces ouvrages est en cours.  Pas de ruissellement sur le type de sol (sableux) de la parcelle concernée.
	Engendre-t-il des effluents ?			Pas d'effluents spécifiques. Les futurs habitants qui s'installeront posséderont une connexion au réseau d'assainissement collectif de la commune de TETHIEU.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		En l'état actuel des connaissances, seuls des déchets non dangereux seront produits, comme toute zone d'habitation, qui devront faire l'objet d'un tri sélectif.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	$\boxtimes$		Suppression de 2,4659 ha de zone de production sylvicole. Création de 2,4659 ha de lotissement, correspondant à la mise en place de 8 lots dédiés à l'habitat.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non × Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées a	υ 6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Des mesures ERC sont proposées dans le complément annexé à ce formulaire, les principales sont :

- La réalisation des travaux hors période de reproduction et de nidification ;
- La gestion des eaux pluviales par infiltration, qui reproduit au mieux les conditions naturelles ;
- La mise en place de boisements compensateurs, pour une surface minimale de 2 pour 1.

De plus, il faut noter la conservation en l'état de tous les fossés présents autour du projet. Ils ne gênent en rien la mise en place du lotissement. Aucun réseau de drainage nécessaire sur ces parcelles mésophiles.

Le dossier loi sur l'eau qui sera réalisé pour ce projet permettra de dimensionner les ouvrages de gestion des eaux pluviales et de prévoir les mesures de réductions des impact hydrauliques nécessaires.

Aucun enjeu écologique fort n'a été mis en évidence sur la parcelle du projet.

Le projet est en accord avec le nouveau PLUi.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

TETHIEU est une commune boisée à 38,65 % (données DDTM 2010), ce qui représente environ 426 ha de surfaces forestières. Ainsi, le projet va entraîner la perte de 0.58 % de la surface forestière communale. L'impact peut être raisonnablement considéré comme faible.

Le projet concerne l'extension d'un lotissement, qui est déjà présent depuis 40 ans. Les impacts du lotissement sont donc déjà présents. L'extension ne va donc engendrer qu'une légère augmentation de ces impacts.

Aucun habitat n'est protégé sur le projet. De même, aucune espèce protégée n'est présente sur le projet.

La séquence ERC a été respectée dans le cadre de la mise en place de ce projet.

### 8. Annexes

	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	$\boxtimes$
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\boxtimes$
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	$\boxtimes$

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet Un diagnostic environnemental de la zone. Un plan d'aménagement prévisionnel du lotissement. 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus TETHIEU Ie, Maa 2021

Signature